

Annexe C – Modalités spécifiques de recrutement dans les collèges Rep+, les Erea et ERPD – Rentrée 2025

L'affectation des personnels de direction dans les collèges Rep+, Erea et ERPD donne lieu à un **recrutement sur profil, distinct du mouvement général, basé sur le volontariat** dans le respect des lignes directrices de gestion ministérielles et du décret statutaire notamment s'agissant de la stabilité sur poste. Il s'effectue selon des modalités et calendrier spécifiques.

1. Modalités de recrutement

Le recrutement s'effectue à partir de la publication des postes vacants de chef d'établissement et de chef d'établissement adjoint par les recteurs d'académie sur le site choisirleservicepublic.gouv.fr et sur les portails intranet académiques (PIA).

Les fiches de postes indiquent précisément les caractéristiques et le contexte des établissements et les compétences attendues.

Le dossier spécifique de candidature figurant ci-après doit être dûment complété et obligatoirement accompagné d'une lettre de motivation, du dernier compte rendu d'entretien professionnel et d'un curriculum vitae, téléchargeable sur le site www.education.gouv.fr.

La lettre de motivation doit notamment indiquer les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent les plus significatifs ainsi que sa volonté d'être affecté dans l'établissement demandé.

Un dossier de candidature dans un collège Rep+, un Erea ou une ERPD doit être constitué par académie. Le nombre de vœux est limité à cinq par académie (postes de chefs d'établissement et, le cas échéant, de chefs d'établissement adjoints). Ils doivent obligatoirement porter sur des établissements précis.

Chaque dossier de candidature doit être transmis au recteur de l'académie d'origine de l'agent par la voie hiérarchique.

Ce dernier émettra un avis motivé sur l'aptitude de l'agent à exercer des fonctions dans un collège Rep+, un Erea, ou une ERPD. Il adressera ensuite, dans les délais indiqués sur le calendrier spécifique, les dossiers complets à chaque recteur des académies d'accueil, le cas échéant.

Les recteurs des académies d'accueil devront transmettre l'accusé de réception figurant en dernière page du dossier de candidature spécifique.

Les recteurs des académies d'accueil après une éventuelle présélection recevront les candidats pour un entretien au cours duquel ils vérifieront les motivations de l'agent et les informeront de la nature et des exigences du poste.

2. Calendrier du mouvement spécifique Rep+ et Erea/ERPD

1	Publication dans Colibris – mon portail RH des postes vacants et des postes dont le titulaire a déclaré une intention de mobilité	Du jeudi 17 octobre au lundi 11 novembre 2024
2	Publication sur Choisir le service public et sur les PIA des fiches de postes vacants et susceptibles d'être vacants dans les collèges Rep+/Erea /ERPD	
3	Date limite de réception des dossiers par les recteurs des académies d'origine	Le mardi 3 décembre 2024
4	Envoi des accusés de réception aux candidats par les recteurs des académies d'accueil	Dès réception des dossiers
5	Entretiens avec les recteurs des académies d'accueil et inscription de leurs avis sur les dossiers	Au plus tard le jeudi 13 mars 2025
6	Résultats de la phase 1 : mouvement sur les postes de chef d'établissement	Lundi 14 avril 2025

7	Publication des fiches de postes nouvellement vacants	Mercredi 23 avril 2025
8	Date limite de réception des dossiers par les recteurs des académies d'origine (phase 2)	Mercredi 30 avril 2025
9	Entretiens avec les recteurs des académies d'accueil et inscription de leurs avis sur les dossiers	Au plus tard le lundi 19 mai 2025
10	Résultats de la phase 2 : mouvement sur les postes de chef d'établissement adjoint et ajustement sur les postes de chef d'établissement	Mardi 10 juin 2025
11	Publication des fiches de postes nouvellement vacants	Lundi 16 juin 2025
12	Entretiens avec les recteurs des académies d'accueil et inscription de leurs avis sur les dossiers	Au plus tard le vendredi 27 juin 2025
13	Résultats de la phase 3 : ajustement sur les postes de chef d'établissement sur les postes de chef d'établissement adjoint	Mardi 8 juillet 2025

Recrutement dans un collège Rep+, un Erea ou un ERPD – mobilité 2024 des personnels de direction (p. 1)

COLLÈGE REP+ : SUR POSTE DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT SUR POSTE DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT ⁽¹⁾
DIRECTEUR D'ÉREA ⁽¹⁾ DIRECTEUR D'ERPD ⁽¹⁾

ACADÉMIE D'ORIGINE :

ACADÉMIE SOUHAITÉE :

NOM D'USAGE (en majuscules) :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Coller une
photo

EMPLOI ACTUEL ⁽²⁾ : _____

ÉTABLISSEMENT ⁽³⁾

N° établissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse :

Commune :

N° de téléphone :

Email :

CATÉGORIE ⁽⁴⁾ :

LOGÉ : oui non

si oui, nombre de pièces :

Établissement REP+ : oui non

Internat : oui non

Êtes-vous actuellement en délégation rectorale : oui non

Si oui, sur poste de : chef adjoint dans quel établissement (indiquer le nom de l'établissement, la commune et le département) :

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Pacsé/e Marié/e Divorcé/e Veuf/ve

Renseignements concernant le conjoint :

Nom : Prénom : Né/e le : J | _ | _ | M | _ | _ | A | _ | _ |

Exerce-t-il/elle une activité ? oui non secteur public secteur privé autre retraité/e

Profession :

Lieu d'exercice : Département :

Si agent de l'éducation nationale

Corps / Grade :

Discipline :

Établissement d'exercice : Commune :

Département :

Renseignements concernant les enfants à charge (moins de 20 ans) :

date de naissance	nom	prénom

ADRESSE PERSONNELLE

n° et rue

code postal : | _ | _ | _ | _ | commune :

adresse électronique :

n° téléphone mobile ou fixe :

Recrutement dans un collège Rep+, un Erea ou un ERPD (p. 2)

NOM et Prénom du candidat :

VŒUX

rang	code RNE	nom de l'établissement	commune
1			
2			
3			
4			
5			

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un curriculum vitae et une lettre de motivation.**ENGAGEMENT** : J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur les documents ci-joints et je m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé sur ce document.

J'ai bien noté que si ma candidature est retenue pour l'un des vœux formulés ci-dessus, mon éventuelle demande de mobilité au mouvement général est annulée.

Fait àle

Signature :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ORIGINEsur la capacité du candidat à exercer dans un collège REP+ sur la capacité du candidat à exercer les fonctions de directeur d'Erea / d'ERPD

Date :

Signature :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL ⁽⁵⁾sur la capacité du candidat à exercer dans un collège REP+ sur la capacité du candidat à exercer les fonctions de directeur d'Erea / d'ERPD

Date :

Signature :

*(1) mettre une croix dans une des quatre case(s) – en cas de candidatures multiples, établir un dossier par académie**(2) en qualité de titulaire (3) affectation ministérielle (4) renseigner par 1, 2, 3, 4 ou 4EX (5) à remplir uniquement si différent du recteur de l'académie d'origine*

Recrutement dans un collège Rep+, un Erea ou un ERPD (p. 3)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT AU CANDIDAT par courriel

Je soussigné (cachet du service gestionnaire de l'académie d'accueil) :

atteste avoir reçu en date du (indiquer la date) :

le dossier de candidature de Monsieur/Madame :

à un poste en collège REP+

à un poste de directeur d'Erea

à un poste de directeur d'ERPD